



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

IDEALPU78 MATT -B
Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022
Numéro de révision 3.02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit IDEALPU78 MATT -B

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur Réserve aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Fabricant

IDEAL WORK SRL
Via Kennedy, 52
City Vallà di Riese Pio X (TV)
31030
Italia
Tel. +39 0423/4535 29

Adresse e-mail sicurezza@idealwork.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Office: +(39) 0423 4535 26 (Italy) Monday - Friday 8 am - 5pm
Europe 112
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335, H336)
Catégorie 3 Effets narcotiques	
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hexamethylene diisocyanate homopolymer, Acétate de n-butyle, Acétate d'éthyle, Benzene, 1,3-diisocyanatomethyl-, homopolymer, diisocyanate de m-tolidène



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels. À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit fait partie d'un kit.

Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

Provoque une légère irritation cutanée.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Nom chimique	EC No (EU Index No).	CAS No.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Hexamethylene diisocyanate homopolymer 40 - <80 %	931-274-8	28182-81-2	STOT SE 3 (H335) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332)	-	-	-	01-2119485796-17-xxxx
Acétate de n-butyle 10 - <20 %	(607-025-00-1) 204-658-1	123-86-4	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226) (EUH066) [B]	-	-	-	01-2119485493-29-XXXX
Acétate d'éthyle 5 - <10 %	(607-022-00-5) 205-500-4	141-78-6	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	01-2119475103-46-XXXX
Xylènes 5 - <10 %	(601-022-00-9) 215-535-7	1330-20-7	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Flam Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119488216-32-xxxx
Benzene, 1,3-diisocyanatomethyl-, homopolymer 5 - <10 %	-	9017-01-0	Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	[7]
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 5 - <10 %	(607-195-00-7) 203-603-9	108-65-6	Flam Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336)	-	-	-	01-2119475791-29-xxxx
Butanone 0.1 - <0.5 %	(606-002-00-3) 201-159-0	78-93-3	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	01-2119457290-43-XXXX
Diisocyanate d'hexaméthylène 0.1 - <0.5 %	(615-011-00-1) 212-485-8	822-06-0	Acute Tox. 1 (H330) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	Resp. Sens. 1 :: C>=0.5% Skin Sens. 1 :: C>=0.5%	-	-	01-2119457571-37-XXXX
diisocyanate de m-tolylidène 0.01 - < 0.05 %	(615-006-00-4) 247-722-4	26471-62-5	Acute Tox. 1 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Resp. Sens. 1 :: C>=0.1%	-	-	01-2119454791-34-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptes d'enregistrement

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Nom chimique	EC No (EU Index No)	CAS No	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hexaméthylène diisocyanate homopolymère	931-274-8	28182-81-2	-	-	0.40	-	-
Acétate de n-butyle	(607-025-00-1) 204-658-1	123-86-4	-	-	0.74	-	-
Acétate d'éthyle	(607-022-00-5) 205-500-4	141-78-6	-	-	-	14.4131	-
Xylènes	(601-022-00-9) 215-535-7	1330-20-7	-	1990	-	11	-
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	(607-195-00-7) 203-603-9	108-65-6	-	-	-	-	-
Butanone	(606-002-00-3) 201-159-0	78-93-3	-	-	-	-	-
Diisocyanate d'hexaméthylène	(615-011-00-1) 212-485-8	822-06-0	738	-	0.06	0.124	-
diisocyanate de m-tolylidène	(615-006-00-4) 247-722-4	26471-62-5	-	-	0.099	0.107	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
Xylènes - 1330-20-7	C
Diisocyanate d'hexaméthylène - 822-06-0	2
diisocyanate de m-tolylidène - 26471-62-5	C

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Cyanure d'hydrogène. Isocyanates.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations

Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B
Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022
Numéro de révision 3.02

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

portée des enfants. Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée

Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Réservé aux utilisateurs professionnels. Durcisseur.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hexaméthylène diisocyanate homopolymère 28182-81-2	STEL: 1mg/m ³	VLEP court terme: 1 mg/m ³
Acétate de n-butyle 123-86-4	TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm	VLEP 8h: 50 ppm VLEP 8h: 241 mg/m ³ VLEP court terme: 150 ppm VLEP court terme: 723 mg/m ³
Acétate d'éthyle 141-78-6	TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 734 mg/m ³ VLEP court terme: 400 ppm VLEP court terme: 1468 mg/m ³
Xylènes 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ *	VLEP 8h: 50 ppm VLEP 8h: 221 mg/m ³ VLEP 8h: 1000 mg/m ³ VLEP court terme: 100 ppm VLEP court terme: 442 mg/m ³ VLEP court terme: 1500 mg/m ³ Peau Carcinogen category 1A (vapors; these hydrocarbon fractions are classified unless they contain less than 0.1% by weight of benzene)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ *	VLEP 8h: 50 ppm VLEP 8h: 275 mg/m ³ VLEP court terme: 100 ppm VLEP court terme: 550 mg/m ³ Peau
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 600 mg/m ³ VLEP court terme: 300 ppm VLEP court terme: 900 mg/m ³ Peau
Diisocyanate d'hexaméthylène 822-06-0	-	VLEP 8h: 0.01 ppm VLEP 8h: 0.075 mg/m ³ VLEP court terme: 0.02 ppm VLEP court terme: 0.15 mg/m ³
diisocyanate de m-tolylidène 26471-62-5	-	VLEP 8h: 0.01 ppm VLEP 8h: 0.08 mg/m ³ VLEP court terme: 0.02 ppm VLEP court terme: 0.16 mg/m ³ Carcinogen category 2

Nom chimique	Union européenne	France
Xylènes 1330-20-7	-	1500 mg/g créatinine - urine (Methylhippuric acid) - end of shift

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Butanone 78-93-3	-	2 mg/L - urine (Méthylethylketone) - end of shift
---------------------	---	---

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Hexamethylene diisocyanate homopolymer (28182-81-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.5 mg/m ³	

Acétate de n-butyle (123-86-4)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	300 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	300 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	600 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	11 mg/kg pc/jour	

Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	275 mg/m ³	
travailleur	Cutané(e)	796 mg/kg pc/jour	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

À long terme Effets systémiques sur la santé			
---	--	--	--

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1161 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m ³	

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.035 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.07 mg/m ³	

diisocyanate de m-tolylidène (26471-62-5)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.035 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.14 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.035 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.14 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Hexaméthylène diisocyanate homopolymère (28182-81-2)			
Acétate de n-butyle (123-86-4)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35.7 mg/m ³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	300 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	35.7 mg/m ³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	300 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	6 mg/kg pc/jour	

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	6 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2 mg/kg pc/jour	

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m ³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m ³	

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	33 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	33 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	320 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	36 mg/kg pc/jour	

Butanone (78-93-3)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	412 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	106 mg/m ³	
Consommateurs Effets localisés sur la santé Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	31 mg/kg pc/jour	

Predicted No Effect Concentration

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Hexaméthylène diisocyanate homopolymère (28182-81-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	127 µg/l
Eau de mer	12.7 µg/l
Eau douce – intermittent	1270 µg/l
Sédiments d'eau douce	266.7 g/kg
Terrestre	53.2 g/kg
Usine de traitement des eaux usées	38.28 mg/l

Acétate de n-butyle (123-86-4)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.18 mg/l
Eau de mer	0.018 mg/l
Eau douce – intermittent	0.36 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	35.6 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/l
Sédiments marins	0.0981 mg/l
Terrestre	0.0903 mg/l

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.26 mg/l
Eau de mer	0.026 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.25 mg/kg
Sédiments marins	0.125 mg/kg
Terrestre	0.24 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.635 mg/l
Eau de mer	0.064 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.29 mg/l
Sédiments marins	0.329 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.29 mg/kg de masse sèche

Butanone (78-93-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	55.8 mg/l
Eau de mer	55.8 mg/l
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l
Sédiments marins	287.7 mg/l
Terrestre	22.5 mg/l

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	8.42 mg/l

diisocyanate de m-tolylidène (26471-62-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.013 mg/l
Eau de mer	0.00125 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	>1 mg/l
Terrestre	>1 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	$\geq 36 \text{ }^{\circ}\text{C}$	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Sans objet pour les liquides	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	$22 \text{ }^{\circ}\text{C}$	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.05	Aucun(e) connu(e)
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
VOC content	393.75 g/L

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatiles

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B
Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022
Numéro de révision 3.02

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques
Sensibilité aux décharges Oui.
électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
-------------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
--	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif par inhalation. (d'après les composants).
-------------------	---

Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
-------------------------	--

Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Provoque une légère irritation cutanée.
-----------------------------	--

Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.
------------------	--

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Symptômes

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Toux et/ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée) 25,189.90 mg/kg

ETAmél 2.468 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeurs) 21.414 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexaméthylène diisocyanate homopolymère	LD50 >5000 mg/Kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	=1.5 mg/L (Rattus) 4h
Acétate de n-butyle	>10650 mg/kg (Rattus)	> 17600 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=390 ppm (Rattus) 4 h
Acétate d'éthyle	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
Xylènes	=3500 mg/kg (Rattus)	> 1700 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 4350 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	4 h = 5000 ppm (Rattus) 4 h
Benzène, 1,3-diisocyanatométhyl-, homopolymère	-	-	LC50 (4h) dust/mist > 1.839 mg/l Rat
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	=8532 mg/kg (Rattus)	> 5 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 16000 mg/m³ (Rat) 6 h
Butanone	=2483 mg/kg (Rattus)	= 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11700 ppm (Rattus) 4 h
Diisocyanate d'hexaméthylène	=738 mg/kg (Rattus)	>7000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	=0.124 mg/L (Rattus) 4 h (Vapour)
diisocyanate de m-tolylidène	=3060 mg/kg (Rattus)	= 10000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=0.107 mg/L 4h (Vapour)(Rattus) (OECD 403) =0.48 mg/L 1h (Vapour)(Rattus) (OECD 403)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Peut entraîner une irritation cutanée. Classification d'après les données disponibles pour les composants.

Hexaméthylène diisocyanate homopolymère (28182-81-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		4 heures	Non irritant

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Hexamethylene diisocyanate homopolymer (28182-81-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil		4 heures	Non irritant

Butanone (78-93-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			irritant

Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Butanone (78-93-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

diisocyanate de m-tolylidène (26471-62-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OECD Test No. 429: Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay	Souris	Cutané(e)	sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
diisocyanate de m-tolylidène	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hexamethylene diisocyanate homopolymer (28182-81-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation vapeurs	3 mg/m ³	6 heures	NOAEL

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hexamethylene diisocyanate homopolymer (28182-81-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	3.3 mg/l/6 h/jour	90 jours	NOAEL

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hexamethylene diisocyanate homopolymer 28182-81-2	ErC50 > 1000 mg/l (0-72 h static / Desmodesmus)	LC50 8,9 mg/l (Brachydanio rerio)	-	EC50 127 mg/l (48 h static / EU C.2) Daphnia magna		

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

	subspicatus / EU C.3)					
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50: =674.7mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h 17 - 19 mg/L (Pimephales promelas flow-through)	EC50 = 70.0 mg/L 5 min EC50 = 82.2 mg/L 15 min EC50 = 959 mg/L 18 h EC50 = 98.9 mg/L 30 min	EC50 48 h = 44 mg/L (Daphnia magna)		
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h	EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna)		
Xylènes 1330-20-7	-	2.661 - 4.093 mg/L (Oncorhynchus mykiss static)	-	EC50 48 h = 3.82 mg/L (Daphnia magna)		
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	-	LC50: =161mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna)		
Butanone 78-93-3	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3130 - 3320mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)		
Diisocyanate d'hexaméthylène 822-06-0	-	LC50: =26.1mg/L (96h, Brachydanio rerio)	EC50 = 15.7 mg/L 30 min EC50 = 25.5 mg/L 15 min EC50 = 53.2 mg/L 5 min	-		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	83%	Facilement biodégradable

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	83%	Facilement biodégradable

Butanone (78-93-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D :	28 jours	biodégradation	98 % Facilement

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)			biodégradable
--	--	--	---------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Hexamethylene diisocyanate homopolymer	9.81
Acétate de n-butyle	2.3
Acétate d'éthyle	0.73
Xylènes	3.15
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1.2
Butanone	0.3
diisocyanate de m-tolylidène	3.43

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hexamethylene diisocyanate homopolymer	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate de n-butyle	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Acétate d'éthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Xylènes	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
Butanone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Diisocyanate d'hexaméthylène	La substance n'est pas PBT/vPvB
diisocyanate de m-tolylidène	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1263
14.2 Nom d'expédition	PEINTURES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquettes	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1263, PEINTURES, 3, II, (D/E)
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	163, 640C, 650, 367
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1263
14.2 Nom d'expédition	PEINTURES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1263, PEINTURES, 3, II, (22°C c.c.)
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Dispositions spéciales	163, 367
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Sans objet

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1263
14.2 Nom d'expédition	PEINTURES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1263, PEINTURES, 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A3, A72, A192
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	CAS No	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diisocyanates	--	74

74 Si le produit est destiné aux utilisateurs industriels ou professionnels avec une teneur globale en monomères diisocyanates $\geq 0.1\%$ alors l'emballage doit comporter la mention "À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle"

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Hexamethylene diisocyanate homopolymer 28182-81-2	RG 62
Acétate de n-butyle 123-86-4	RG 84
Acétate d'éthyle 141-78-6	RG 84
Xylènes 1330-20-7	RG 4bis, RG 84
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	RG 84
Butanone 78-93-3	RG 84
Diisocyanate d'hexaméthylène	RG 62

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

822-06-0	
diisocyanate de m-tolylidène 26471-62-5	RG 62

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères

Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 2: La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle

BGW

Valeur limite biologique

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

IDEALPU78 MATT -B

Remplace la version : 25-oct.-2022

Date de révision 09-nov.-2022

Numéro de révision 3.02

Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 09-nov.-2022

Conseil en matière de formation À PARTIR DU 24 AOÛT 2023, UNE FORMATION ADEQUATE EST REQUISE AVANT TOUTE UTILISATION INDUSTRIELLE OU PROFESSIONNELLE

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité